

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2019

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal de Pabu dûment convoqué par le maire, s'est réuni le 16 décembre 2019 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Salliou, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 22

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU P – BOLLOCH J – HENRY B - LE FOLL M – FREMONT L – COCGUEN MJ - THOMAS D – LE BAIL J – LOUIS G – SIMON A– BROUDIC F – LE COENT M – BECHET C – LE BRAS F – LOW M – CREEL G – MABIN B – PERENNES LAURENCE S.

ABSENTS EXCUSES :

Mme CORRE B (Procuration à Mme BROUDIC F)

Mme FORT M (Procuration à M SALLIOU P)

M GALARDON P (Procuration à M GUILLAUME L)

M LE GUILLOU G (Procuration à M SIMON A)

LE MEUR H.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. L FREMONT

Date de convocation : 25/11/2019

Date d'affichage : 26/11/2019

Assistait également à la réunion :

Yvon Le Guichard, directeur général des services.

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

1/ Adoption P.V de la dernière séance.

2/ Marché travaux lotissement

3/ Budget Primitif 2019 – Opérations sous mandats

Questions diverses.

Monsieur L Frémont est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Salliou propose que le projet « Ecogîte » fasse l'objet d'une présentation hors séance et laisse la parole à M D Chalumeau.

ADOPTION PV DE LA DERNIERE SEANCE

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du 2/12/2019. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

MARCHE TRAVAUX LOTISSEMENT

Une consultation dans le cadre des marchés publics a été engagée pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement communal. Sur les huit dossiers retirés, trois entreprises seulement ont remis des propositions à l'issue de l'appel d'offres, une seule pour le lot terrassement assainissement A.E.P et deux pour le lot voirie.

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 2/12/2019 à 10h00. Le rapport d'analyse a été présenté en commission le 12 décembre.

G Louis s'étonne du peu de propositions reçues au regard du projet. G Créel fait observer que le planning des entreprises de TP est actuellement chargé en terme de volume, compliqué en cela par les retards pris pour cause d'intempéries.

N° 01.12.2019 : TRAVAUX VRD LOTISSEMENT.

Une consultation dans le cadre des marchés publics a été engagée pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement communal. Trois entreprises ont remis des propositions à l'issue de l'appel d'offres.

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 2/12/2019 à 10h00. Le rapport d'analyse a été présenté en commission le 12 décembre.

Après analyse des candidatures et examen des offres, la commission propose de :

- déclarer la procédure sans suite pour l'attribution du lot n° 1 pour insuffisance de concurrence et de relancer la consultation pour ce lot.
 - De surseoir à l'attribution du lot n° 2 dans l'attente du résultat de cette consultation.
- Le conseil municipal,

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport de la commission,

Entendu son rapporteur

Après en avoir délibéré

DECIDE de déclarer sans suite la procédure d'attribution du lot n° 1 pour motif économique et de relancer la procédure

DECIDE de surseoir à l'attribution du lot n° 1.

N°02.12.2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 6.

Monsieur Le Foll, adjoint, informe les membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire. Il propose que soient effectuées les opérations suivantes :

	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
S° INVEST	D – 458103- Opérations sous mandat	8 500.00 €			
	R – 458203- Opérations sous mandat			8 500.00 €	
	Total D 45 COMPTABILITE DISTINCTE	8 500.00 €		8 500.00 €	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.

PROJET LOTISSEMENT

Après avoir rappelé le contexte réglementaire du dossier du lotissement, et notamment la décision attendue sur la problématique assainissement courant janvier 2020, M. Salliou propose à Mme J Bolloch de faire une présentation de l'architecture générale du projet de lotissement tel qu'il a été construit en lien avec le cabinet TECAM. Ce dossier a fait l'objet d'un permis d'aménager accordé le 18 septembre 2019. Le délai de purge de deux mois, délai pendant lequel un tiers peut déposer un recours contre un permis, compté à partir du premier jour de l'affichage sur le terrain de l'autorisation, est désormais dépassé.

Le projet comporte trente-cinq lots individuels pour une surface moyenne de 450 m² variant de 331 à 685 m². Deux lots sont réservés pour répondre à l'obligation d'accueil de logements sociaux. L'accès à ce lotissement se fera par la rue A Mazier et la rue de la Fontaine et est desservi par une voirie à double sens qualifiée de voirie partagée (voitures, piétons, cyclistes) sans trottoirs.

La clôture extérieure sera conservée, certains aménagements intérieurs réalisés par la collectivité et ensuite laissés à la charge des propriétaires accédants.

La surface d'emprise au sol est fixée à 40 %.

MJ Cocquen interroge sur la partie hachurée détaillée sur chaque parcelle. Il s'agit là de la partie jardin, (hors habitation) mais pouvant accueillir des bâtis type abri de jardin.

B Mabin regrette l'absence de trottoirs qu'elle considère comme une source d'insécurité dans un cadre comme le lotissement. Ce type d'aménagement est désormais cependant communément admis dans la gestion de l'espace dévolu à la voirie. Il est confirmé à S Pérennes-Laurence que sur chaque lot, il est prévu deux places de parking. Celles-ci s'ajoutent aux 22 prévus sur le site.

Enfin, en réponse à MJ Cocguen, il est confirmé que l'entretien du bassin d'orage est du ressort de la collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES

Distributions des colis de Noël : 150 colis seront remis aux personnes de plus de 81 ans n'ayant pas pu participer au repas des anciens.

Téléthon : une bonne participation avec des recettes en hausse. C Béchet souligne la réussite de l'initiative d'ID récup « vente d'objet à petits prix » et de travaux réalisés par l'atelier peinture initiée par l'Amicale laïque avec l'appui de la médiathèque. La remise des fonds aura lieu le 18 décembre et tout un chacun y est convié.

Numérique : L Frémont a participé le 5/12/2019 à Grâces aux assises du projet Bretagne très haut débit sur les problèmes de déploiements de la fibre optique. Le président de la région a insisté sur le modèle industriel retenu pour les travaux à venir avec la société Axone, filiale du groupe Bouygues. Dans le cadre du phasage, avec pour horizon l'année 2026 pour l'ensemble de la Bretagne, il est à noter que le calendrier pour la commune de Pabu se déroulera en deux temps : 2019-2021 pour la zone nord de la commune jusqu'au giratoire de Saint-Loup, et 2022 – 2024 pour la zone sud.

Sujet sensible : l'élagage à la charge de chaque propriétaire, nécessitant selon C Béchet le recours à une entreprise spécialisée.

Infos diverses :

- Problème de vitesse récurrent, notamment rue J Buzulier. Le cinémomètre y sera installé début janvier.
- Cérémonie des vœux du 3/01 : un repas sera proposé à l'ensemble des membres du conseil à l'issue de la cérémonie.
- Trottoirs : B Mabin signale des défauts dans le trottoir rue du moulin. G Louis abonde dans ce sens et s'inquiète de l'état des canalisations.
- Restaurant de la Poterie : B Henry évoque une probable ouverture.
- M Salliou fait part d'actes de malveillance sur le parcours de santé du Croissant (tags...)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h45.

Affiché le 19/12/2019

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

P. Salliou, maire.